



DELIBERATION : N° 2025/012

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Travaux sur les toitures de bâtiments communaux – demande de subvention.

Convocation du : 28 mars 2025

Rapporteur : M. Bernard GENSSLER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 2 avril 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (17) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (02) : FLAIG Béatrice a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à GENSSLER Bernard.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Ne prennent pas part au vote (00) : .

Nombre de votants : (19)

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'état actuel des toitures des bâtiments communaux nécessite une intervention en vue de leur préservation ;

Considérant que sont concernées les toitures de l'Eglise, du local communal « restos du cœur », du Boulodrome, de l'école primaire C.Nougaro, de la salle Argyle Lavat et des bâtiments communaux place de la halle ;

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 40 000.00 € HT, et qu'il convient de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de la remise en état des toitures sur les bâtiments communaux concernés ci-dessus.

SOLLICITE auprès du conseil Départemental de la Haute-Garonne les aides financières les plus élevées possible sur cette opération.

PRECISE que les crédits budgétaires sont d'ores et déjà prévu au budget de l'exercice 2025.

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Céline MENQUET



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>